



global witness

Le 9 mai, 2012

LE SECRET QUI ENTOURE LES TRANSACTIONS DE GLENCORE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO RISQUE D'EXPOSER LES ACTIONNAIRES À DES PRATIQUES DE CORRUPTION

Introduction

Les acquisitions récentes par Glencore d'actifs miniers de première catégorie dans la République démocratique du Congo ont eu lieu dans le cadre de transactions opaques impliquant le gouvernement congolais, Glencore et son associé de longue date Dan Gertler, homme d'affaires israélien et ami proche du Président Joseph Kabila.¹

Ces transactions soulèvent des interrogations sur le rôle qu'aurait joué Glencore dans les ventes secrètes et éventuellement corrompues de parts dans les mines de Kansuki et de Mutanda situées dans la province du Katanga au sud du Congo, qui ont eu lieu en 2010 et 2011. Elles soulèvent également des interrogations sur l'utilisation à bon escient des sommes d'argent investies par les actionnaires de Glencore.

M. Gertler est l'intermédiaire clé qui a permis à Glencore d'acquérir des parts dans les actifs miniers congolais.² Il est également partenaire des trois entreprises minières congolaises dans lesquelles Glencore a acquis des parts, dont la valeur collective est estimée à 4,6 milliards de dollars.³ On prévoit que rien qu'à elles deux, les mines de Kansuki et Mutanda devraient produire l'équivalent de 40 % de la production mondiale de cobalt, et qu'en outre, une fois qu'elles seront entièrement opérationnelles, elles devraient permettre d'augmenter de près de 40 % le total de production congolaise de cuivre (selon des données de 2011).⁴

Depuis le début de l'année 2010, l'État congolais a vendu secrètement des parts dans six projets miniers de grande valeur (dont ceux de Kansuki et Mutanda) pour des prix largement sous-évalués, selon les évaluations commerciales de plusieurs maisons de courtage reconnues à l'échelle internationale. Ces parts ont ensuite été cédées à des sociétés *offshore*, associées pour la plupart à M. Gertler, mais dont on ne connaît pas les bénéficiaires effectifs.⁵ Les parts ont été vendues pour un prix nettement inférieur aux évaluations commerciales attribuées à celles-ci par les analystes financiers, conduisant à des pertes de plusieurs milliards de dollars pour l'État congolais.⁶ Dans cinq de ces six projets, le gouvernement congolais a vendu les mines dans leur intégralité, renonçant ainsi à tous futurs revenus de production découlant des mines.⁷ Les représentants de M. Gertler ont remis en cause le bien-fondé de certaines des évaluations commerciales, notamment une évaluation technique clé que l'on trouve dans le prospectus d'introduction en bourse de Glencore.

Une partie des revenus des ventes minières en 2011 a été utilisée par le gouvernement congolais pour couvrir une partie des frais liés au scrutin de 2011⁸,

qui a vu la réélection du Président en place Joseph Kabila. Les élections ont été jugées comme biaisées par un certain nombre de diplomates internationaux et d'observateurs électoraux⁹ et ont été entachées par des massacres commis par les forces de sécurité du gouvernement.¹⁰ Le régime de Kabila n'a pas réussi à sortir la population congolaise de la pauvreté abjecte dans laquelle elle est plongée. Le Congo est à la dernière place sur l'Indice de développement humain¹¹ des Nations unies, et ce en dépit de ses vastes actifs miniers qui pour la plupart ont été vendus.¹²

Trois des transactions minières dans lesquelles Glencore et M. Gertler sont impliquées se détachent particulièrement du lot. Global Witness pense que ces transactions présentent des risques de corruption. M. Gertler a catégoriquement rejeté cette opinion, faisant valoir par l'intermédiaire de son porte-parole qu'il s'est toujours conduit « avec l'honnêteté, l'intégrité et l'impartialité les plus rigoureuses » et que « le Président Kabila n'a jamais été directement ou indirectement impliqué dans aucune transaction ou négociation » liées aux intérêts miniers de M. Gertler. Glencore a également contesté toute corruption, déclarant « n'avoir commis aucune violation substantielle d'une loi ou réglementation applicable » dans le cadre de ses activités commerciales.

L'organisation Global Witness est inquiète pour un ensemble de raisons, notamment celles-ci :

- Les transactions se sont faites en secret.
- Pour ce qui est des transactions financières relatives aux ventes, soit elles sont inconnues, soit elles montrent que les actifs ont été vendus à des prix sérieusement sous-évalués.
- Toutes les transactions impliquent des sociétés associées à un homme d'affaires qui a l'habitude d'acquérir en secret des actifs miniers sous-évalués (voir notes 5 et 6 de bas de page) et qui pourrait avoir indûment bénéficié de ses relations amicales avec le Président Kabila.
- Les compagnies impliquées dans les transactions n'ont pas dévoilé la liste complète de leurs bénéficiaires effectifs, et il se pourrait qu'elles couvrent pour des fonctionnaires congolais corrompus.

Les trois transactions sont comme suit:

1. Acquisition par Glencore de parts dans la mine de Kansuki : Au mois de juillet 2010, dans le plus grand secret, le gouvernement congolais a transféré 75 % des parts de la mine de Kansuki à une société dans laquelle Dan Gertler a des intérêts.¹³ Un mois plus tard seulement, en août 2010, Glencore a repris la moitié des actions de la société en question ayant acquis 75 % des parts, devenant effectivement exploitante de la mine. Glencore finance l'intégralité du développement de la mine de Kansuki, prenant ainsi en charge les frais pour ses autres entreprises partenaires qui sont associées avec M. Gertler. La liste complète des bénéficiaires effectifs de ces sociétés liées à M. Gertler n'est pas connue. De l'avis de Global Witness, ceci constitue un risque de corruption, étant donné la relation amicale que M. Gertler entretient avec le Président Kabila.

2. Renoncement par Glencore à son droit de préemption sur une participation résiduelle dans Kansuki : La compagnie devrait expliquer clairement le rôle qu'elle a joué en recommandant que la société Gécamines, gérée par l'État congolais,

vende ses 25 % de parts résiduelles dans Kansuki à une société offshore associée à Dan Gertler.¹⁴ Cette vente s'est faite en secret et à un prix largement sous-évalué.

3. Renoncement par Glencore à son droit de préemption sur une participation résiduelle dans Mutanda : La compagnie devrait également expliquer clairement le rôle qu'elle a joué en recommandant que la société Gécamines, gérée par l'État congolais, vende ses 20 % de parts résiduelles dans Mutanda à une société offshore associée à Dan Gertler.¹⁵ Une fois encore, cette vente s'est faite en secret et à un prix largement sous-évalué.

Les informations relatives aux transactions secrètes portant sur les actifs miniers susmentionnés ont finalement été divulguées dans le prospectus d'introduction en bourse de Glencore paru en mai 2011, ainsi que par le gouvernement congolais, partiellement en raison des pressions du FMI et de la Banque mondiale.

Les actifs miniers congolais devraient être attribués dans le cadre d'un processus transparent d'appels d'offres ouverts basés sur des critères techniques, et s'accompagnant d'une divulgation complète des paiements et des bénéficiaires effectifs des compagnies impliquées. Le manque apparent de transparence et la participation de Glencore à des négociations douteuses et par trop confortables risquent d'entraîner un rapprochement entre les activités de la compagnie au Congo et certains intérêts politiques, ce qui pourrait sur le long terme avoir une incidence négative sur la réputation de la société et entraîner une réévaluation desdites activités par les prochains gouvernements congolais.

Glencore s'est engagée dans sa politique de conformité « à n'aider aucun tiers à enfreindre la législation d'un pays quel qu'il soit, ni de payer ou de recevoir des pots-de-vin, ni encore de s'adonner à toute autre pratique criminelle, frauduleuse ou corrompue ». La société continue également à affirmer qu'elle respecte son devoir de diligence. Par conséquent, Global Witness demande à Glencore de fournir des explications détaillées et de façon à convaincre les actionnaires, que son implication dans des transactions minières orchestrées à huis clos n'a pas permis de faciliter des pratiques potentiellement corrompues par des parties tierces. Pour le moment, Global Witness recommande notamment ce qui suit:

1. *Les actionnaires de Glencore devraient exiger que dans son prochain rapport trimestriel la société explique précisément les mécanismes qu'elle emploie pour prévenir, détecter, signaler et enquêter sur les éventuelles pratiques de corruption. Les actionnaires devraient également exhorter le comité d'audit de Glencore à produire des politiques spécifiques obligeant les cadres supérieurs et les négociants de la compagnie à divulguer l'ensemble des informations pertinentes ayant trait aux investissements majeurs. Le comité d'audit devrait avoir le pouvoir de différer tous les investissements pouvant poser un risque de corruption.*
2. *Afin d'améliorer les normes de gouvernance d'entreprise, les actionnaires devraient exiger de la part de Glencore qu'elle divulgue publiquement le nom de ses partenaires dans l'ensemble de ses investissements, ainsi que le nom de tous les individus et bénéficiaires effectifs des entreprises avec lesquels elle commerce. En s'engageant à nommer les individus et entités avec lesquels elle fait des affaires, la société irait dans le sens des devoirs renforcés de diligence établis par le UK Bribery Act (loi britannique contre la corruption). Dans le cas où Glencore ne serait pas en mesure de fournir des détails sur les bénéficiaires effectifs, elle devrait*

suspendre ses relations jusqu'à ce que les informations en question aient été rassemblées.

- 3. Les actionnaires devraient exiger un audit externe complet des activités de Glencore au sein de la République démocratique du Congo depuis l'entrée de l'entreprise dans le pays en 2007. Cet audit devrait énumérer les bénéficiaires effectifs de l'ensemble des entreprises travaillant en partenariat avec Glencore dans les mines du pays ou liés de quelque manière que ce soit à ses activités dans le pays. L'audit devra en outre évaluer si les sociétés associées avec M. Gertler posent ou non un risque de corruption. Les résultats de cette investigation devront être rendus publics sous forme écrite. Le conseil d'administration ne devra pas interférer dans le processus.*

Au mois d'avril 2012, Global Witness a soumis plusieurs questionnaires à Glencore et à M. Gertler. Elle a également publié ces questionnaires ainsi que les réponses reçues sur le lien suivant : www.globalwitness.org/secretsales.

La présente note va désormais s'attacher à examiner dans les détails les trois transactions minières mentionnées ci-dessus, et à décrire les questions qui entourent les transactions financières qui ont eu lieu entre Glencore et d'autres sociétés associées à M. Gertler.

Acquisition par Glencore de parts dans la mine de Kansuki

Glencore estime que la mine de Kansuki devrait produire 100 000 tonnes métriques de cuivre par an une fois son développement achevé en 2014 ou en 2015¹⁶ ; en outre, d'après les calculs basés sur certains rapports d'analystes, Kansuki pourrait produire jusqu'à 17 000 tonnes de cobalt par an.¹⁷ Selon les estimations d'un analyste, la mine pourrait valoir plus de 830 millions de dollars.¹⁸

Au mois d'août 2010, Glencore a acquis 50 % des parts dans une société enregistrée au Congo, Kansuki Investments SPRL¹⁹, laquelle société avait un mois plus tôt acquis 75 % de la mine de Kansuki dans le cadre d'une joint-venture formée secrètement avec la compagnie minière nationale Gécamines²⁰. Les détails du contrat ainsi que les détails financiers relatifs à la formation en juillet 2010 de cette joint-venture entre Kansuki Investments SPRL et Gécamines n'ont jamais été rendus publics.²¹

Au mois de juillet 2010, la joint-venture Kansuki Investments SPRL était entièrement détenue par une autre compagnie, le Groupe Fleurette, groupe faisant lui-même partie d'une fiducie que détient des membres de la famille de Dan Gertler selon les déclarations du porte-parole de M. Gertler. Par conséquent, lorsque Glencore a acquis 50 % des parts dans Kansuki Investments en août, le Groupe Fleurette a vu ses parts dans Kansuki Investments SPRL réduites à 50 %.²² Le Groupe Fleurette n'a pas révélé la liste complète de ses bénéficiaires effectifs ni de celles qui parmi ses filiales contrôlent ses actifs au Congo.²³

Un porte-parole de M. Gertler a déclaré que la joint-venture de juillet 2010 entre Kansuki Investments SPRL (détenue alors par le Groupe Fleurette) et Gécamines couvrant la mine de Kansuki avait vu le jour « selon fondamentalement les mêmes termes » que ceux employés pour une joint-venture mise en place précédemment entre le Groupe Fleurette et Gécamines, qui depuis 2006 couvrait la mine de Kansuki ainsi que d'autres mines.²⁴ Cependant, au-delà de tout ceci, très peu d'informations ont filtré sur la façon dont les parts dans ces mines ont été attribuées

au Groupe Fleurette en 2006.

Glencore s'est maintenant engagée à financer les 400 premiers millions de dollars de dépenses de développement pour la mine de Kansuki par le biais d'un prêt à Kansuki Investments SPRL. Dans les faits, ce prêt couvre tous les coûts pour les partenaires dans Kansuki, lesquels sont tous associés avec M. Gertler.²⁵

Global Witness est d'avis qu'en acquérant une participation dans la mine de Kansuki, laquelle est sujette à des arrangements occultes de propriété depuis au moins 2006 impliquant M. Gertler, Glencore risque d'être complice dans des activités potentiellement corrompues.. En prenant en charge l'intégralité de l'effort financier pour le développement de la mine pour le compte de compagnies douteuses dont les bénéficiaires effectifs ne sont pas connus, Glencore court le risque de faciliter des activités potentiellement corrompues.

Renoncement par Glencore à son droit de préemption sur une participation résiduelle dans Kansuki

Tel que mentionné ci-dessus, la joint-venture couvrant la mine de Kansuki était d'abord divisée entre Kansuki Investments SPRL (75 %) et Gécamines (25 %). Ces 25 % ont été vendus au mois de mars 2011, dans le plus grand secret.

Gécamines a déclaré dans un contrat de vente datant du 28 mars 2011, dont les termes n'ont été divulgués que près d'un an plus tard²⁶, que Kansuki Investments SPRL (dont Glencore possédait désormais la moitié) avait renoncé à faire valoir son droit de préemption pour acquérir les 25 % restants de la mine de Kansuki.

Au lieu de cela et toujours selon le même contrat, Kansuki Investments SPRL a recommandé le 1^{er} mars 2011 que Gécamines vende ses 25 % de parts à Biko Invest Corp, société immatriculée aux Iles Vierges britanniques. En mai 2011, dans son prospectus d'introduction en bourse, Glencore a décrit Biko Invest Corp comme « une entité associée avec Dan Gertler », même si à l'heure qui l'est, on ne sait toujours pas qui finalement sont les véritables bénéficiaires.

Toujours selon le même contrat, le prix de vente des 25 % de parts de la mine de Kansuki à Biko Invest Corp a été de seulement 17 millions de dollars, soit plusieurs fois inférieur à ce qu'il aurait dû être si l'on en croit deux évaluations commerciales auxquelles Global Witness a eu accès. Dans ces évaluations par Liberum Capital et la Deutsche Bank, cette participation avait respectivement été estimée à 86 et à 209 millions de dollars.²⁷

Glencore affirme que le droit de préemption sur les 25 % de parts de la mine de Kansuki était un droit assigné à Kansuki Investments SPRL et non à Glencore. Cependant, il est difficile d'accepter ce raisonnement étant donné que Glencore elle-même reconnaît détenir 50 % des parts de Kansuki Investments SPRL²⁸ et qu'elle a déjà été désignée en tant qu'exploitant²⁹ de la mine de Kansuki.

Glencore affirme également qu'elle ne souhaitait pas augmenter sa participation dans Kansuki en raison de ses inquiétudes vis-à-vis de l'instabilité politique qui régnait avant les élections de 2011, et qu'en outre elle a préféré utiliser sa réserve de capital pour « construire de nouvelles structures sur le terrain » plutôt que d'acquérir des parts supplémentaires dans la mine.³⁰ Ces arguments ne sont pas totalement convaincants si l'on considère la modicité du prix d'offre.

Global Witness craint que Glencore ne soit étroitement liée à une affaire de vente

secrète d'actifs à une société associée avec M. Gertler et que par conséquent elle ne risque de se retrouver impliquée dans une affaire de corruption, étant donné que les véritables actionnaires de la société restent inconnus.

Renoncement par Glencore à son droit de préemption sur une participation résiduelle dans Mutanda

La mine de Mutanda est déjà en activité, et Glencore a déclaré dans son prospectus que sa production annuelle devrait s'élever à 110 000 tonnes métriques de cuivre et 23 000 tonnes de cobalt d'ici la fin 2012. La mine a été évaluée à plus de 3 milliards de dollars par l'entreprise d'analyses minières utilisée par Glencore dans son prospectus de mai 2011.³¹

La mine était couverte à l'origine par un accord de joint-venture passé en 2001 donnant 80 % des parts à SAMREF Congo SPRL³², société immatriculée au Congo qui à l'époque était partiellement sous la tutelle du Groupe Bazano³³ (entreprise privée). Les 20 % restants étaient détenus par Gécamines, mais cette part a été vendue en secret en 2011.

Glencore a déclaré avoir acquis la moitié des parts de SAMREF Congo SPRL en 2007, ce qui lui a donné une participation totale de 40 % dans la mine.³⁴ Glencore est l'exploitant de la mine maintenant.³⁵

Le 28 mars 2011, Gécamines a signé un contrat pour vendre sa part de 20 % dans la joint-venture à une autre société immatriculée aux Iles Vierges britanniques, Rowny Assets Limited. Il a fallu attendre près d'un an pour que ce contrat soit publié.³⁶ En mai 2011, dans son prospectus d'introduction en bourse, Glencore a décrit Rowny Assets Limited comme « une entité associée avec Dan Gertler », même si à l'heure qui l'est, on ne sait toujours pas qui finalement sont les véritables bénéficiaires.

Selon le contrat du 28 mars 2011, SAMREF Congo SPRL (qui avait cédé la moitié de ses parts à Glencore) a choisi de ne pas exercer son droit de préemption pour racheter les 20 % de parts. Au lieu de cela, le 1^{er} mars 2011, elle a recommandé que Gécamines vende ces parts à Rowny Assets Limited.

Glencore continue de maintenir que ce droit de préemption sur les 25 % de parts de la mine de Mutanda était un droit assigné à SAMREF Congo SPRL et non à Glencore. Cependant, Glencore elle-même reconnaît détenir 50 % des parts de SAMREF Congo SPRL, et elle a été désignée comme exploitante de la mine de Mutanda. La société holding de SAMREF Congo SPRL est SAMREF Overseas S.A., une société immatriculée au Panama dont le président et le vice-président sont respectivement Cornelius Erasmus et Aristotelis Mistakidis, lesquels occupent des postes de direction au sein de Glencore. M. Mistakidis est l'une des six personnes à être devenues milliardaires grâce à l'émission de titres boursiers de Glencore.

Par conséquent, Global Witness ne considère pas crédible la décision de Glencore de se distancer par rapport au renoncement de SAMREF Congo SPRL à son droit de préemption et de recommander la vente des parts à une société associée avec Dan Gertler.

Dans le contrat de vente des parts, on peut lire que le prix offert par Gécamines à Rowny Assets Limited a été de 120 millions de dollars, soit un montant nettement inférieur à la valeur actuelle nette attribuable aux 20 % des parts de Mutanda, si l'on

en croit l'évaluation de Golder Associates (les analystes utilisés par Glencore dans son prospectus d'introduction en bourse).³⁷ Le contrat stipule également que Rowny Assets Limited recevra des royalties et des paiements de type « pas de porte » (bonus de signature), lesquels devraient normalement revenir à l'État congolais.³⁸

Un porte-parole de M. Gertler a rejeté l'évaluation de Mutanda par Golder Associates, déclarant que celle-ci ne prenait pas en compte le 1 milliard de dollars de dettes « qui a dû être déduit pour déterminer la valeur réelle de l'actif », sans pour autant donner de détails sur la nature de cette dette. Il maintient également que l'évaluation de Golder Associates « ne constitue pas un indicateur approprié », car le prix de l'action de Glencore est aujourd'hui bien en dessous de l'évaluation visée dans l'introduction en bourse.

Tout comme pour la mine de Kansuki, Glencore a déclaré qu'elle préférerait déboursier de l'argent pour développer Mutanda plutôt que d'acheter des actions supplémentaires de la mine. Mais cette fois encore, Global Witness a du mal à accepter un tel argument étant donné la modicité du prix d'offre. En effet, les 20 % auraient été profitables immédiatement, avec un retour sur investissement de 7 pour 1 sur le long terme.³⁹

Global Witness craint que Glencore ne soit étroitement liée à une affaire de vente secrète d'actifs à une société associée avec M. Gertler et que par conséquent elle ne risque de se retrouver impliquée dans une affaire de corruption, étant donné que les véritables actionnaires de la société restent inconnus.

Questions supplémentaires

Questions sur les acquisitions prévues dans les mines de Kansuki et de Mutanda

Le président-directeur général de Glencore, Ivan Glasenberg, avait annoncé en août 2011 que la compagnie était en train d'étudier l'augmentation de sa participation dans les mines de Mutanda et de Kansuki.⁴⁰ On peut lire dans le rapport annuel de 2011 de Glencore que « des discussions sur une éventuelle fusion des opérations de Mutanda et de Kansuki sont en cours, l'objectif étant d'obtenir au bout du compte une participation majoritaire dans une entité fusionnée ».⁴¹

Comme cela l'a été expliqué ci-dessus, Glencore a renoncé à augmenter sa participation dans les deux mines en mars 2011, après que ses partenaires de joint-venture Kansuki Investments SPRL et SAMREF Congo SPRL aient recommandé que Gécamines vende à Biko Invest Corp et à Rowny Assets Limited. Si Glencore est aujourd'hui en pourparlers pour augmenter sa participation dans Mutanda et dans Kansuki, elle doit clarifier immédiatement avec qui exactement elle l'est.⁴²

Glencore a déclaré dans son prospectus de mai 2011 que l'un des partenaires de joint-venture de « Kansuki » était en droit de vendre une part de 18,75 % sur sa part de la mine à Glencore.

Glencore se doit de clarifier qui est précisément ce partenaire de joint-venture, quand l'accord a été passé, et si ce partenaire a exercé ce droit de vendre. Maintenant que Glencore est en pourparlers pour augmenter sa participation dans Kansuki et dans Mutanda, Glencore doit expliquer de manière claire si c'est par le biais de cette part de 18,75 % qu'elle a l'intention de le faire ou d'une autre manière.

Accords de prêt et offres de parts bénéficiant de Dan Gertler

Global Witness a analysé un certain nombre de transactions financières entre Glencore et des compagnies associées avec M. Gertler. Jusqu'ici, ces transactions ont reçu une attention minimale de la part du public.

Avant l'acquisition par Glencore de parts dans Kansuki, la société détenait déjà une participation majeure dans l'une des plus grandes mines en exploitation du Congo, Katanga Mining Limited, compagnie minière immatriculée à Toronto dans laquelle Dan Gertler possédait des intérêts.⁴³ Après la crise financière de 2008 qui a vu un effondrement de plus de 90 % du prix des actions de Katanga Mining Limited, Glencore a augmenté sa participation dans la compagnie, à hauteur de 75 %.

Le 12 janvier 2009, Katanga Mining Limited a reçu de la part de Glencore le versement final d'un prêt convertible de 265 millions de dollars, auquel un certain nombre de compagnies privées ont participé.⁴⁴

Une des compagnies ayant participé était Lora Enterprises Limited, à propos de laquelle Katanga Mining Limited a déclaré qu'elle était la propriété d'une fiducie que détient des membres de la famille de Dan Gertler.⁴⁵ Cependant, seulement six jours avant que Lora Enterprises ait participé au prêt convertible le 9 février 2009⁴⁶ à hauteur de 45 millions de dollars⁴⁷, Glencore a passé un accord avec Zuppa Holdings Limited, société mère de Lora Enterprises Limited, dans lequel Glencore a reçu à titre de garantie toutes les parts de Zuppa dans Lora en échange de la promesse par Zuppa de rembourser à Glencore la somme de 45,9 millions de dollars à une date ultérieure.⁴⁸ Interrogé au sujet de cet arrangement, un porte-parole de M. Gertler a confirmé que Glencore avait prêté 45 millions de dollars à Zuppa afin de financer la participation de Lora au prêt syndiqué.⁴⁹

Aujourd'hui, le prix des actions de Katanga a nettement augmenté, l'effondrement ayant été en partie surmonté. Lora a donc recueilli des bénéfices exceptionnels.

Global Witness en appelle à Glencore pour qu'elle explique clairement pourquoi elle a prêté de l'argent à la société mère de Lora Enterprises, une société ayant des liens avec Dan Gertler, et si des accords de prêts similaires ont été étendus à d'autres sociétés ayant des parts dans Katanga Mining Limited et n'ayant aucune affiliation avec M. Gertler.

Global Witness analyse toujours à l'heure actuelle une série d'opérations boursières entre Glencore et des compagnies associées avec M. Gertler. Global Witness souhaiterait discuter plus en détail de ces questions avec Glencore et avec M. Gertler. En attendant, les questions soumises par Global Witness à Glencore ainsi que les réponses obtenues peuvent être consultées en ligne sur le lien suivant : www.globalwitness.org/secretsales.

¹ Dans un article du Sunday Times paru le 6 mars 2011, Antoine Ghonda, ambassadeur itinérant pour le Président Kabila, a déclaré : « Dan Gertler est un ami. C'est ainsi que fonctionne notre Président, il a des amis proches et il les protège. » Un porte-parole de M. Gertler a confirmé qu'il était ami du Président Kabila. M. Gertler a été photographié avec le Président Kabila au mariage de ce dernier (voir <http://congosiasa.blogspot.co.uk/2010/06/dan-gertler-at-it-again.html>), ainsi qu'aux funérailles de son conseiller présidentiel Katumba Mwanke en 2012, pendant lesquelles il était assis à deux places du Président (voir les photos sur <http://www.digitalcongo.net/article/81501> et une vidéo sur <http://www.youtube.com/watch?v=kmNUYi3WVsE>). Date de la dernière consultation de ces liens : 19 avril 2012.

² La première transaction de Glencore avec M. Gertler remonte à 2007, lorsque Glencore a acquis une part dans Nikanor, la société holding de G.E.C., entreprise canadienne qui contrôlait la mine KOV, très convoitée, au Katanga, et dans laquelle M. Gertler détenait des intérêts. En 2008, Katanga Mining Limited a fusionné avec Nikanor. Depuis, Glencore a acquis 75 % des parts de Katanga Mining Limited. (Pour une confirmation de cette participation, voir la page du site Internet de Glencore consacrée à Katanga Mining (date de la dernière consultation : 25 avril 2012) : <http://www.glencore.com/katanga-mining.php>). En outre, Glencore a obtenu ses parts dans la mine de Kansuki auprès de Kansuki Investments SPRL, une entreprise immatriculée au Congo, détenue à 50 % par une compagnie associée à M. Gertler (voir notes de bas de page 13 et 21).

³ D'après des calculs basés sur des estimations de la Deutsche Bank cités dans le rapport de juin 2011 d'un analyste d'investissement – rapport pouvant être consulté à l'adresse suivante : <http://www.scribd.com/doc/57254342/34/Mutanda-%E2%80%93-a-tier-1-greenfield-development-asset>. S'appuyant sur des évaluations citées à l'Annexe C, page 118, dans la colonne « Low value » (valeur basse), les parts que détient Glencore dans Katanga Mining s'élèvent à 3,049 milliards de dollars US ; dans Mutanda, à 1,251 milliard de dollars US ; et dans Kansuki, à 313 millions de dollars US, soit un total cumulé de 4,613 milliards de dollars US. En s'appuyant sur une autre évaluation fournie par la Deutsche Bank dans le même rapport, les parts de Katanga Mining que détient Glencore, d'une valeur de 2,554 milliards de dollars US, donneraient un total de 4,118 milliards de dollars US.

⁴ Dans sa synthèse sur les minéraux 2012 portant sur le cobalt (<http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/commodity/cobalt/mcs-2012-cobal.pdf>, date de la dernière consultation : 23 avril 2012), la US Geological Survey situe la production mondiale de cobalt en 2011 à 98 000 tonnes métriques (contre 89 500 tonnes pour 2010). Il est toutefois intéressant de noter que le prospectus d'introduction en bourse de Glencore datant de mai 2011 donne une estimation inférieure pour 2010, situant la production mondiale de cobalt pour cette année-là à 77 000 tonnes, d'après des chiffres tirés du CRU International Group (p. 50). Au maximum de leur production, les mines de Kansuki et de Mutanda devraient générer 40 000 tonnes de cobalt par an, d'après la Deutsche Bank, qui cite ses propres données et des informations fournies par Golders, qui a réalisé des évaluations et des études pour les besoins du prospectus d'introduction en bourse de Glencore. La Banque centrale du Congo a estimé la production de cuivre en 2011 à 522 000 tonnes, tandis que Kansuki et Mutanda devraient produire plus de 200 000 tonnes métriques d'après Glencore (voir http://www.bcc.cd/downloads/pub/bulstat/Bulletin_statistiques_janvier_2012.pdf)

⁵ Les six projets miniers sont Mutanda, Kansuki, SMKK, Kolwezi, Frontier et Lonshi. En mars 2011, la Gécamines, l'entreprise étatique congolaise, a vendu une participation de 20 % dans Mutanda à Rowny Assets Limited, une société des îles Vierges britanniques à propos de laquelle Glencore déclare qu'elle est « associée à Dan Gertler » (prospectus d'introduction en bourse, p. 70). La Gécamines a transféré une participation de 75 % dans la mine de Kansuki vers Kansuki Investments SPRL en juillet 2010 (voir la liste des joint-ventures de la Gécamines sur le site Internet de la Gécamines : http://mines-rdc.cd/fr/documents/Liste_partenariats_Gecamines.pdf, date de la dernière consultation : 25 avril 2011). Le porte-parole de M. Gertler a confirmé que le Groupe Fleurette, une autre entité offshore, détient 50 % de Kansuki Investments SPRL et appartient à une fiducie détenue pour le bénéfice de la famille de M. Gertler. En mars 2011, les 25 % de parts restant dans la mine de Kansuki ont été vendues à Biko Invest Corp (voir le contrat publié sur le site Internet de la Gécamines : http://www.gecamines.cd/files/contrat_cession_parts_sociales_biko.pdf, date de la dernière consultation : 25 avril 2012), une société immatriculée dans les îles Vierges britanniques décrite par Glencore comme étant « associée à Dan Gertler » (voir le prospectus d'introduction en bourse de Glencore, p. 70). Début 2010, la Gécamines a cédé 50 % des parts de SMKK à Emerald Star Enterprises Limited (d'après le procès-verbal dressé par la Gécamines en date du 9 avril 2010, fourni par une source qui a demandé à rester anonyme). Emerald Star Enterprises Limited est une société immatriculée aux îles Vierges britanniques. Emerald Star Enterprises Limited a vendu ses parts à ENRC, qui a affirmé dans une déclaration datée du 23 mars 2011 qu'Emerald Star Enterprises Ltd était une entité « contrôlée par la fiducie de la famille Gertler » (voir les résultats préliminaires 2010 d'ENRC, p. 67, <http://www.enrc.com/PageFiles/5041/23-03-11%20Announcement%20of%202010%20Preliminary%20Results.pdf>, date de la dernière consultation : 25 avril 2012). En janvier 2010, la Gécamines a cédé 70 % de son projet Kolwezi à quatre sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques (Highwind Properties Limited, Pareas Limited, Interim Holdings Limited et Blue Narcissus Limited) – voir le contrat publié sur le site Internet du ministère congolais des Mines (date de la dernière consultation : 25 avril 2012) : http://mines-rdc.cd/fr/documents/contrat_gcm_highwind.pdf. En août 2010, ENRC a annoncé qu'elle avait acquis une participation de 50,5 % dans Camrose, la société mère de ces quatre compagnies (voir le communiqué de presse d'ENRC daté du 20 août 2010 : [http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/CamroseAnn2\(20_8_2010_15_29_221\).pdf](http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/CamroseAnn2(20_8_2010_15_29_221).pdf)). ENRC a annoncé qu'elle avait acheté cette participation dans Camrose à Silvertide Global Limited, Zanette Limited et Cerida Global Limited, sociétés qu'elle a décrites comme étant toutes « détenues par la fiducie de la famille Gertler ». 70 % des projets Frontier et Lonshi ont été cédés en juin 2010 à une société immatriculée à Hong Kong, Fortune Ahead Limited (voir le contrat sur le site Internet du ministère des mines, au titre duquel la compagnie minière d'État Sodimico a formé une joint-venture avec Fortune Ahead visant l'exploitation des mines : http://mines-rdc.cd/fr/documents/Contrat_convention_sodifor.pdf, date de la dernière consultation : 26 avril 2012). Les 30 % restants ont été cédés à deux sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques (Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited) le jour où les parts détenues dans Mutanda et Kansuki ont été cédées à Rowny Assets Limited et Biko Invest Corp (pour prendre connaissance du contrat de Sandro et Garetto et du document d'accompagnement qui en précise le prix, consulter le site Internet du ministère des Mines : http://mines-rdc.cd/fr/documents/accord_cession_parts_sodimico_sandro_garetto.pdf et http://mines-rdc.cd/fr/documents/accord_prix_achat_sodimico_sandro_garetto.pdf, date de la dernière consultation : 26 avril 2012).

⁶ Les contrats relatifs au transfert de 75 % des parts de la mine de Kansuki vers Kansuki Investments SPRL n'ont jamais été publiés, bien qu'on y fasse référence de manière extrêmement brève dans la liste des joint-ventures de la Gécamines publiée en ligne quelque temps après la conclusion de la transaction (voir note de bas de page 5). La Gécamines a cédé les 25 % de parts restantes dans Kansuki à Biko Invest Corp au mois de mars 2011 au prix extrêmement bas de 17 millions de dollars US. Une évaluation de la Deutsche Bank publiée le 6 juin 2011 estime que les 37,5 % de participation de Glencore dans Kansuki se chiffrent à 313 millions de dollars US – si l'on part de cette hypothèse, cela donne une valeur de 209 millions de dollars US pour 25 % des parts. Le même mois, Liberum Capital a évalué les parts que Glencore détient dans Kansuki à 86 millions de dollars US, ce qui reviendrait à dire qu'une participation de 25 % se monte à 57,25 millions

de dollars US (« Glencore: unapologetically unique », 29 juin 2011). Toujours en mars 2011, la Gécamines a cédé ses 20 % de parts restantes dans la mine de Mutanda à Rowny Assets Limited pour la somme de 120 millions de dollars US, ce qui, à nouveau, est très inférieur aux estimations commerciales. D'après les mêmes rapports de la Deutsche Bank et de Liberum Capital cités ci-dessus, ces participations de 20 % vaudraient, respectivement, 626 millions de dollars US ou 965 millions de dollars US. De plus, les 20 % de participations dans Mutanda vaudraient : 353 millions de dollars US d'après un document d'information de Nomura Equity Research publié en mai 2011 ; environ 375 millions de dollars US d'après un graphique publié en décembre 2011 dans une note de synthèse de BMO Capital Markets ; et 849 millions de dollars US d'après les chiffres présentés dans le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, une fois que les redevances ont été prises en compte. Il est important de noter qu'en septembre 2011, la Gécamines a répondu aux questions que lui avait adressées le FMI dans une lettre publique en indiquant : « Gécamines Sarl a évalué ses parts sociales dans MUMI SPRL [Mutanda Mining] à 137 millions de dollars américains, bien au-dessus de la valorisation qu'en a faite BNP Paribas, en avril 2010, soit 108 millions de dollars américains dans une approche 'basée sur un escompte des flux de trésorerie'. » (<http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2011/11/GCM-2011-ResponseFMI VenteMumi.pdf>) Ce courrier donne l'impression que seule Mutanda a été cédée pour 137 millions de dollars US – alors qu'en réalité, ce montant a été versé conjointement pour Kansuki et Mutanda. Concernant la référence à une estimation de la BNP de 108 millions de dollars US pour Mutanda, Global Witness peine à croire une telle information pour les raisons suivantes : la BNP a refusé de confirmer si elle avait effectivement évalué la mine à ce niveau (voir l'article Bloomberg daté du 12 octobre 2011 : « Gecamines of Congo Defends Sale of Stakes in Glencore Mines » ; la BNP Paribas n'a encore donné suite ni à un appel téléphonique remontant au 26 avril 2012, ni à un courriel adressé le même jour par Global Witness qui contenait des questions sur l'estimation) ; ni la Gécamines ni toute autre partie n'ont publié l'estimation, ni même tout détail la concernant ; et cette estimation est très différente des cinq autres estimations obtenues par Global Witness, dont certaines ont été reçues sous format papier, avec des précisions sur les méthodes de calcul. En janvier 2010, le Groupe Highwind, associé à Dan Gertler, a acquis 70 % du projet Kolwezi pour une prime de signature de 60 millions de dollars US. D'après une estimation de Numis réalisée en juillet 2010 – valorisant 65 % de Kolwezi à 2,498 milliards de dollars US –, une participation de 70 % vaudrait 2,69 milliards de dollars US. D'après les deux autres estimations, obtenues par Global Witness à la condition de préserver l'anonymat des institutions financières de réputation internationale, 70 % de Kolwezi vaudrait respectivement 334 millions de dollars US (décembre 2009) et 1,58 milliard de dollars US (mai 2010). Entre juin 2010 et mars 2011, les mines de Frontier et de Lonshi ont été entièrement cédées par le Congo pour un montant total de 60 millions de dollars US. D'après un article publié par Bloomberg le 17 août 2011, Oriel Securities a valorisé Frontier, en septembre 2010, à 1,4 milliard de dollars US et Lonshi à 250 millions de dollars US (« Congolese State Miner Sells Stake in Former First Quantum Mines »). Un rapport publié en juillet 2010 par Numis valorisait 100 % de Lonshi à 392 millions de dollars US et 95 % de Frontier à 1,568 milliard de dollars US. En outre, deux autres estimations, obtenues par Global Witness à la condition de préserver l'anonymat des institutions financières de réputation internationale, a évalué 95 % de Frontier à 1,01 milliard de dollars US et 1,851 milliard de dollars US.

⁷ Mutanda, Kansuki, SMKK, Frontier et Lonshi ont toutes été entièrement privatisées.

⁸ Un courrier daté du 19 mai 2011 adressé par l'entreprise minière étatique Sodimico fournit des précisions sur une consigne que lui a donnée le gouvernement congolais, selon laquelle l'entreprise devait verser 10 millions de dollars US sur le Compte général du Trésor pour le financement des élections de 2011 (voir Reuters : « UPDATE 1-Congo sells mining assets to fund polls -MPs, docs », qui mentionne la date ; article de Bloomberg : « Congolese State Miner Sodimico Sells a Stake in Former First Quantum Mines ». L'article de Bloomberg précise : « Bloomberg News a reçu un exemplaire des courriers adressés par le Comité économique et financier de l'Assemblée nationale et Kangoa [Laurent Lambert Tshisola Kangoa, PDG de Sodimico] en a confirmé le contenu. ». Sodimico avait convenu le 28 mars 2011 de vendre ses parts dans Frontier et Lonshi pour 30 millions de dollars US à deux sociétés immatriculées dans les îles Vierges britanniques (Sandro Resources Limited et Garetto Holdings Limited), enregistrées par les mêmes agents offshore que ceux qui avaient enregistré Biko Invest Corp et Rowny Assets Limited, deux sociétés associées à Dan Gertler qui, le 28 mars 2011, ont également acquis secrètement des actifs miniers de première catégorie, dont il est question de manière plus détaillée plus loin dans le présent document. On ignore si les recettes de la vente de ces actifs miniers ont été affectées.

⁹ Le gouvernement américain a qualifié les élections de « sérieusement biaisées » (James Entwistle, ambassadeur des États-Unis en RDC, cité par exemple dans un article en ligne de la BBC : « DR Congo election: US says poll was 'seriously flawed' », 15/12/11 : <http://www.bbc.co.uk/news/world-africa-16191863>, date de la dernière consultation : 26 avril 2012). La mission d'observation électorale du Carter Center a déclaré que les résultats des élections « manquaient de crédibilité » (voir la déclaration émise par le Carter Center le 10 décembre 2011, « Carter Center: DRC Presidential Election Results Lack Credibility » : <http://www.cartercenter.org/news/pr/drc-121011.html>, date de la dernière consultation : 26 avril 2012). Dans un rapport publié le 29 mars 2012, la mission d'observation de l'Union européenne a déclaré que les résultats n'étaient « pas crédibles au vu des nombreuses irrégularités et de la fraude constatées lors du processus électoral » (article de l'AFP paru le 29 mars 2012, « EU says DR Congo vote results 'not credible' », <http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5gYKtHXkeY53LZw4zTCrseLXwE2sg?docId=CNG.e201d56eb2b61927ecd3238a3ab62220.771>, date de la dernière consultation : 26 avril 2012).

¹⁰ Human Rights Watch a documenté la mort d'au moins 24 personnes dans les violences qui ont éclaté pendant et après les élections, ainsi que l'arrestation arbitraire de dizaines d'autres. Voir le rapport du 22 décembre 2011, « RD Congo : 24 morts depuis l'annonce du résultat de l'élection présidentielle », <http://www.hrw.org/fr/news/2011/12/21/rd-congo-24-morts-depuis-l-annonce-du-r-sultat-de-l-lection-pr-sidentielle>, date de la dernière consultation : 26 avril 2012.

¹¹ http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2011_EN_Table1.pdf, date de la dernière consultation : 26 avril 2012.

¹² Un plan quinquennal confidentiel de la Gécamines, entreprise minière étatique, datant de janvier 2012 et que Global Witness a pu lire indique que la priorité de l'entreprise est de se concentrer sur une hausse de la production plutôt que sur la vente de tout autre actif de l'État. Une source haut placée à la Gécamines a déclaré à Global Witness que les meilleurs actifs miniers katangais ont désormais été privatisés.

¹³ Kansuki Investments SPRL, une entreprise immatriculée en RDC, a reçu cette part de 75 %. Le Groupe Fleurette, qui appartient à une fiducie détenue pour la famille Gertler, est actionnaire à 50 % de Kansuki Investments SPRL, d'après un porte-parole de M. Gertler (voir également la note de bas de page 21).

¹⁴ Le droit de préemption a été accordé à Kansuki Investments SPRL, mais Glencore détient 50 % des parts de Kansuki Investments SPRL et est l'exploitant de la mine de Kansuki. Pour prendre connaissance de la clause du contrat de Kansuki où il est expliqué que la joint-venture détenue à moitié par Glencore a renoncé à l'exercice de son droit de préemption, consulter : http://www.gecamines.cd/files/contrat_cession_parts_sociales_biko.pdf (page 3, points C et D). Date de la dernière consultation de ce document : 26 avril 2012, en ligne.

¹⁵ Le droit de préemption a été accordé à SAMREF Congo SPRL, mais Glencore détient 50 % des parts de SAMREF Congo SPRL et est l'exploitant de la mine de Mutanda. Pour prendre connaissance de la clause du contrat de Mutanda où il est expliqué que la joint-venture à moitié par Glencore a renoncé à l'exercice de son droit de préemption, consulter http://www.gecamines.cd/files/contrat_cession_parts_sociales_rowny.pdf (pages 3-4, points C et D). Date de la dernière consultation de ce document : le 3 mai 2012, en ligne.

¹⁶ Chiffre cité dans le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, page 89. La Deutsche Bank suggère que Kansuki produira ce volume en 2014 ou 2015, à la page 100 de sa note de synthèse du 6 juin 2011, accessible à l'adresse <http://www.scribd.com/doc/57254342/34/Mutanda-%E2%80%93-a-tier-1-greenfield-development-asset> (date de la dernière consultation : 26 avril 2012).

¹⁷ La Deutsche Bank a déclaré dans son rapport de juin 2011 (cité dans une note de bas de page précédente) qu'elle s'attend à ce que Kansuki et Mutanda affiche une production combinée d'environ 200 000 tonnes de cuivre et d'un peu plus de 40 000 tonnes de cobalt par an d'ici à 2014 (voir figure 147, p. 100 du rapport de la Deutsche Bank). Étant donné que, d'après le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, la production annuelle de cobalt de Mutanda est estimée à 23 000 tonnes (voir, par exemple, p. 69), il est possible d'en déduire une estimation approximative de 17 000 tonnes par an pour Kansuki.

¹⁸ La Deutsche Bank a déclaré dans son rapport de juin 2011, cité dans la note de bas de page ci-dessus, que les 37,5 % de parts que Glencore détient dans Kansuki valaient 313 millions de dollars US, évaluant ainsi l'ensemble de la mine à 835 millions de dollars US.

¹⁹ Voir le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, page 88

²⁰ Voir la liste des joint-ventures de la Gécamines sur le site Internet du ministère des Mines, qui fournit des données sur la joint-venture : http://mines-rdc.cd/fr/documents/Liste_partenariats_Gecamines.pdf. Ce document a été produit au plus tôt en décembre 2010. La joint-venture entre Kansuki Investments SPRL (75 %) et la Gécamines, entreprise minière étatique congolaise (25 %), porte le nom de Kansuki SPRL.

²¹ Ce n'est qu'en mai 2011 que le gouvernement de la RDC a adopté un décret présidentiel rendant obligatoire la publication des contrats miniers sur le site Internet du ministère des Mines. Cependant, dans une lettre d'intention adressée au FMI et datée du 30 novembre 2009, le gouvernement congolais s'est engagé à publier « les accords de partenariat entre les entreprises publiques et privées (y compris les informations sur les participations aux signatures de primes, le régime fiscal, les actionnaires privés et les membres du conseil d'administration) » (p. 23 de <http://www.imf.org/external/np/loi/2009/cod/113009.pdf>, date de la dernière consultation : 2 mai 2012).

²² Un porte-parole de M. Gertler a déclaré à Global Witness dans un courriel que le Groupe Fleurette détient désormais 50 % des parts de Kansuki Investments SPRL, l'autre moitié appartenant à Glencore. Dans un courriel adressé à Global Witness le 3 mai 2012, ce porte-parole a confirmé que Fleurette contrôlait 75 % de la mine en 2006 au titre d'une joint-venture connue sous le nom de Comide SPRL. La joint-venture est restée en vigueur jusqu'en juillet 2010, après quoi Comide SPRL a été « transformée » en une nouvelle joint-venture connue sous le nom de Kansuki SPRL, le Groupe Fleurette continuant de détenir 75 % de la mine Kansuki par l'intermédiaire de Kansuki Investments SPRL, jusqu'à ce que Glencore acquière 50 % de ces parts en août 2010.

²³ Global Witness a posé par courriel la question suivante aux représentants de M. Gertler : « Qui sont les bénéficiaires du Groupe Fleurette, mis à part M. Gertler ou la fiducie de la famille Gertler ? » Elle a reçu la réponse suivante : « Fleurette appartient à une fiducie discrétionnaire détenue seulement pour le bénéfice des membres de la famille de M. Gertler. » Global Witness demande instamment que soit déclarée la liste intégrale des actionnaires de toutes les compagnies associées à M. Gertler qui sont liées aux investissements au Congo. Des registres d'entreprise relatifs à Kansuki Investments SPRL obtenus par des moyens officiels auprès du registre congolais des entreprises indique que la société est divisée en 1 000 actions, dont une appartient à un actionnaire privé, les 999 autres étant détenues par Kansuki Holdings (Bermuda) Ltd, une société immatriculée aux Bermudes qui est représentée par Maxi Torres, associé principal du cabinet juridique Hassans à Gibraltar (voir le site Internet de Hassans : <http://www.gibraltarlaw.com/people.php> ; date de la dernière consultation : 30 avril 2012). Hassans a représenté plusieurs autres sociétés détenues par l'intermédiaire de fiducies de la famille Gertler (Global Witness a par exemple pu consulter un document intitulé « Letter of intent regarding the sale of shares in Camrose Resources Ltd », daté du 14 juin 2010, qui fait apparaître Maxi Torres comme étant le directeur de Silvertide Global Limited, de Zanette Limited et de Cerida Global Limited, tandis que l'associé principal de Hassans Dino Chincotta y apparaît comme étant l'agent de liaison de ces sociétés. Le propriétaire ultime de Camrose, de Silvertide, de Zanette et de Cerida est la fiducie de la famille Gertler (Gertler Family Trust), comme le précise le communiqué de presse d'ENRC du 20 août 2010 :

[http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/CamroseAnn2\(20_8_2010_15_29_221\).pdf](http://www.enrc.com/Documents/PressReleases/CamroseAnn2(20_8_2010_15_29_221).pdf)). Des documents d'entreprise de Kansuki Investments SPRL indiquent qu'avant l'acquisition par Glencore, en août 2010, de 50 % des parts de Kansuki Investments SPRL, l'action unique de Kansuki Holdings (Bermuda) Ltd appartenait à Laurent Okitonembo. Cette action unique a été transférée à Aristotelis Mistakidis, cadre supérieur de Glencore, en août 2010, date à laquelle Glencore a déclaré avoir acquis 50 % des parts de Kansuki Investments SPRL. Un porte-parole de M. Gertler a confirmé que l'acquisition par Glencore de 50 % de Kansuki Investments SPRL « s'est effectuée par l'intermédiaire de Kansuki Holdings (Bermuda) ».

²⁴ Dans un courriel adressé le 3 mai 2012 à Global Witness, le porte-parole de M. Gertler a déclaré que la mine de Kansuki avait été détenue dans le cadre d'une autre joint-venture après 2006, sous le nom de Comide SPRL, dont 75 %

appartenait au Groupe Fleurette et 25 % à la Gécamines. En 2010, cette joint-venture a été « transformée » en Kansuki SPRL, dont 75 % appartenait au Groupe Fleurette selon « fondamentalement les mêmes modalités » que Comide SPRL.

Le contrat relatif à la vente à Biko Invest Corp des 25 % restants de la mine de Kansuki a enfin été publié par le gouvernement congolais en février 2012 suite à des pressions exercées par le Fonds monétaire international, qui exige désormais la transparence dans le secteur minier pour pouvoir accorder des prêts au gouvernement congolais.

²⁵ Voir le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011 p. 182. Dans un mémo adressé à Global Witness le 2 mai 2012, Glencore a déclaré qu'elle s'attendait à ce que le prêt de développement de 400 millions de dollars US « couvre la totalité des coûts du programme ». Les autres partenaires de la mine de Kansuki, outre Glencore, sont le Groupe Fleurette et Biko Invest Corp, une société offshore qui fait également partie du Groupe Fleurette d'après un porte-parole de M. Gertler.

²⁶ Le contrat relatif à la vente à Biko Invest Corp des 25 % restants de la mine de Kansuki a enfin été publié par le gouvernement congolais en février 2012 suite à des pressions exercées par le Fonds monétaire international, qui exige désormais la transparence dans le secteur minier pour pouvoir accorder des prêts au gouvernement congolais.

²⁷ Comme nous l'avons vu dans une note de bas de page précédente, la Deutsche Bank a évalué les 37,5 % de parts que Glencore détient dans Kansuki à 313 millions de dollars US, par conséquent 25 % équivaldraient à 209 millions de dollars US. Pour Liberum Capital, une agence de courtage basée à Londres, les 37,5 % de parts de Glencore représentent 86 millions de dollars US.

²⁸ Glencore déclare même dans une réponse donnée par courriel le 2 mai 2012 que « Glencore n'était pas disposée à s'aligner sur cette offre », suggérant qu'elle a effectivement pris une décision.

²⁹ Voir le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, page 88.

³⁰ Réponse de Glencore donnée par courriel le 2 mai 2012.

³¹ Le cabinet Golder Associates, employé par Glencore pour les besoins de son prospectus d'introduction en bourse, évalue les 40 % de parts de Mutanda détenues par Glencore à 1,3 milliard de dollars US (estimation de base), et la mine globale à 3,089 milliards de dollars US (p. 835 du prospectus, ou p. 7 du rapport des experts en minerais sur Mutanda).

³² SAMREF Congo SPRL a conclu un contrat avec la Gécamines, entreprise minière étatique congolaise, en 2001, lorsqu'elle s'est vu remettre 80 % des parts de la mine, la Gécamines en détenant 20 %. La joint-venture était connue sous le nom de MUMI Sprl, et le contrat peut être téléchargé à l'adresse <http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2011/10/A3-MUMI-2001-ContratPartenariatCessionSamref-Gecamines.pdf>

³³ La page 862 du prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011 (p. 34 du rapport des experts en minerais sur Mutanda) évoque la concession de Mutanda comme ayant été confiée au Groupe Bazano, bien qu'un avocat du Groupe Bazano ait déclaré à Global Witness en avril 2012 que la société ne détenait qu'une participation infime dans SAMREF Congo SPRL.

³⁴ Le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, page 87, constitue la première référence à l'acquisition. Bien que le prospectus ne donne aucune date pour cette acquisition, Glencore a déclaré à Global Witness le 2 mai 2012, dans un courriel, qu'elle avait eu lieu en juin 2007.

³⁵ **ibid.**

³⁶ Les détails de ce contrat n'ont été divulgués qu'en février 2012, lorsque le gouvernement congolais les a publiés, en partie suite aux pressions exercées par le Fonds monétaire international.

³⁷ Voir la page 958 du prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, où le cabinet Golder Associates évalue les 40 % de participation de Glencore dans Mutanda à 1,3 milliard de dollars US (estimation de base). Dans un mémo daté du 16 septembre 2011, la Gécamines cite une évaluation de BNP Paribas, selon laquelle les 20 % de participation dans Mutanda ne se montent qu'à 108 millions de dollars US – pour savoir pourquoi Global Witness a du mal à considérer cette information crédible, voir la note de bas de page 6.

³⁸ Voir http://www.gecamines.cd/files/contrat_cession_parts_sociales_rowny.pdf

³⁹ 849 millions de dollars sont approximativement égaux à 120 millions multipliés par 7.

⁴⁰ Voir Dow Jones, « Glencore CEO: Plan to combine Congo Kansuki, Mutanda Assets », 25 août 2011 ; http://www.pennystocktradingalerts.com/market_outlook/glencore-ceo-plan-to-combine-congo-kansuki-mutanda-assets/. Date de la dernière consultation : 30 avril 2012.

⁴¹ Page 55 du Rapport annuel 2011 (http://www.glencore.com/documents/Annual_Report_2011.pdf).

⁴² Dans une réponse adressée par courriel le 2 mai 2012, Glencore a déclaré qu'« il n'est pas prudent de divulguer des informations au-delà de celles que nous avons fournies à nos actionnaires ». Le porte-parole de M. Gertler a déclaré dans une réponse adressée le même jour qu'il n'était pas prévu de vendre des intérêts dans Rowny et Biko.

⁴³ Au départ, Katanga Mining Limited a été constituée après que l'entreprise privée Kinross-Forrest avait obtenu 75 % de la mine de Kamoto, prenant alors le nom de Katanga Mining Limited en 2005 au terme d'une fusion inversée (« *reverse merger* », qui consiste en la reprise d'une entreprise par une autre de plus petite taille). En 2008, Katanga Mining Limited a fusionné avec Nikanor, la société holding de GEC, qui avait obtenu une participation dans la mine KOV en 2005. À l'époque, Dan Gertler était l'un des principaux actionnaires de GEC. Les acquisitions de Kinross-Forrest et de GEC avaient été vivement critiquées dans un mémo de la Banque mondiale de septembre 2005 (voir Financial Times, 3 janvier 2007, Transparency Fears Lead to Review of Congo Contracts, <http://www.ft.com/cms/s/0/c918d3a2-9a8a-11db-bbd2-0000779e2340.html#axzz1ru7A9HKx>). Le mémo – dont Global Witness a obtenu une copie – précisait que la Gécamines n'avait pas effectué d'évaluations approfondies des actifs, que la négociation des contrats s'était faite « en l'absence totale de transparence » et que la dimension des actifs dépassait « les normes relatives à une utilisation rationnelle et maximale des actifs miniers ». La Banque mondiale a également mis en doute la compétence technique des entreprises qui s'étaient vu confier les actifs.

⁴⁴ Communiqué de presse de Katanga Mining, 12 janvier 2009, http://www.katangamining.com/kat/investor_relations/newsreleases/pressrelease/?id=4871412. Date de la dernière consultation : 30 avril 2012.

⁴⁵ Communiqué de presse de Katanga Mining Limited, 11 février 2009. Date de la dernière consultation : 30 avril 2012. http://www.katangamining.com/kat/investor_relations/newsreleases/pressrelease/?id=4902323.

⁴⁶ En page 9 d'un prospectus simplifié de Katanga Mining daté du 22 mai 2009, le prêt est décrit comme entrant en vigueur le 9 février 2009. Date de la dernière consultation : 30 avril 2012. http://www.katangamining.com/kat/storage/short_form_prospectus.pdf.

⁴⁷ Communiqué de presse de Katanga Mining Limited, 11 février 2009. Il y est précisé qu'une participation de 61 millions de dollars US a été transférée vers Lora Enterprises Limited, dont le propriétaire ultime est une fiducie détenue pour le bénéfice de membres de la famille de Dan Gertler. Il y est également indiqué que Lora a re-transféré 16 millions de dollars US vers Glencore Finance (Bermuda) Limited, ce qui signifie que la participation nette de Lora se montait à 45 millions de dollars US. Voir http://www.katangamining.com/kat/investor_relations/newsreleases/pressrelease/?id=4902323. Date de la dernière consultation : 30 avril 2012.

⁴⁸ Des transactions ultérieures à l'incorporation et qui ont été enregistrées dans les îles Vierges britanniques contiennent des détails sur une caution déposée sur les parts de Lora détenues par Zuppa en échange du prêt le 3 février 2009. Le document officiel relatif à ce prêt stipulait que Zuppa devrait prendre en charge un remboursement net de 45,9 millions de dollars US à une date ultérieure.

⁴⁹ Un porte-parole de M. Gertler a déclaré que Lora et Zuppa sont des compagnies du Groupe Fleurette qui ont pris une « participation au pro rata » de 45 millions de dollars US dans le prêt syndiqué et « ont convenu des modalités avec Glencore afin d'emprunter cette somme à des conditions commerciales ».